INTERSYNDICAT NATIONAL DES PRATICIENS
D'EXERCICE HOSPITALIER ET HOSPITALO-UNIVERSITAIRE

43 avenue du Maine – 75014 PARIS
Tél : 02.53.52.63.57 – Fax : 02.40.84.63.06
Email : bp-secretariat-inph@chu-nantes.fr

Paris, le 09 mars 2026

SYNDIF
Syndicat des Internistes Français
Président : Pr P. ROBLOT

FPS
Fédérations des Praticiens de Santé
Président : Dr A. MDHAFAR

Le SHU
Syndicat des Hospitalo-Universitaires
Président : Pr G. CAPTIER

SNOHP
Syndicat National des Odontologistes des Hôpitaux Publics
Président : Dr H. MOIZAN

SyNPH
Syndicat National des Praticiens Hospitaliers
Président : Dr P. RUMEAU

SPEP
Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public
Présidente : Dr G. ALLIO

SYNPREPH
Syndicat National des Pharmaciens des Établissements Publics de Santé
Président : Dr C. BORONAD

SNMInf
Syndicat National des Maladies Infectieuses
Président : Dr H. AUMAÎTRE

SCPF
Syndicat des Chirurgiens Pédiatres Français
Présidente : Dr N. KHEN-DUNLOP

ONSSF
Organisation Nationale Syndicales des Sages-Femmes
Présidente : Mme C. COMBOT

SYFMER
Syndicat Français de Médecine Physique et de Réadaptation
Président : Dr J.-P. DEVAILLY

SNHG
Syndicat National des Hôpitaux Généraux
Président : Dr A. JACOB

SNMBCHU
Syndicat National des Médecins Biologistes des CHU
Président : Dr J.-P. FEUGEAS

SNSP
Syndicat National des Médecins de Santé Publique
Président : Dr N. LEBLANC

Madame,

Je vous fais part de la position de l'INPH et du SHU suite aux 2 propositions d'astreintes HU lors de la réunion du vendredi 27 février, à la DGOS.

L'INPH opte pour la deuxième solution :

Majoration variable déterminée en fonction d'un barème dont les critères sont précisés pour les forfaitisations (nombre et durée).

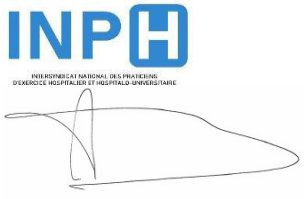
Il s'agit d'un premier pas vers la reconnaissance des astreintes HU, et nous vous en remercions.

Toutefois il y a plusieurs sujets qui restent en suspens comme le compte du temps de travail au cours de l'astreinte.

Nous le regrettons vivement ainsi que nous l'avons évoqué lors de la réunion du 27, et nous souhaiterions une prochaine réunion sur les astreintes tant H que HU pour permettre une harmonisation du dispositif de la permanence de soins.

Avec mes sentiments cordiaux.

Rachel BOCHER
Présidente de l'INPH



Guillaume CAPTIER
Président *Le SHU*

